

Article

« Ce qui se passe aux frontières de l'État et de la société »

Jacques T. Godbout

Politique, n° 19, 1991, p. 67-79.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/040682ar>

DOI: 10.7202/040682ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Ce qui se passe aux frontières de l'État et de la société

Jacques T. Godbout

INRS-Urbanisation

La crise de l'État-providence a conduit à une remise en question des rapports entre l'État et la société. Les travaux sur ce thème demeurent cependant le plus souvent théoriques. Dans ce texte, nous amorçons une discussion sur cette question à partir des résultats d'une recherche sur les rapports concrets qui s'établissent entre les agents de l'État (en l'occurrence les employés d'un centre local de services communautaires — CLSC) et les membres de la communauté à laquelle ils s'adressent. Cette analyse conduit à une vision différente de la dynamique actuelle des rapports entre l'État et la société.

L'État délaisse plusieurs de ses responsabilités au profit du secteur privé et au détriment d'institutions civiles telles que la famille. Cette tendance est considérée le plus souvent comme un fait établi et comme une caractéristique des sociétés libérales «post-État-providence». Les néo-libéraux s'en félicitent; les socio-démocrates s'en affligent. Si, dans certains pays, particulièrement aux États-Unis et en Angleterre, l'État a donné de multiples exemples de retrait en matière de responsabilité sociale, la tendance au désengagement est moins évidente ailleurs. Il ne suffit donc pas de constater qu'un État ne gère plus directement la société civile ou qu'il ne prend plus seul la charge de certains problèmes sociaux — surtout des problèmes nouveaux ou d'une ampleur inhabituelle — pour conclure à l'abandon de ses responsabilités. En réalité, l'État ne s'est jamais beaucoup ni bien occupé de questions comme le suicide des jeunes, la toxicomanie ou la solitude des personnes âgées. Ce qui est peut-être nouveau, c'est qu'il ne se reconnaît plus la capacité et la volonté d'intervenir en certains domaines.

Quelques faits semblent contredire la description qui est faite de l'évolution actuelle des rapports entre l'État et la société. Depuis une quinzaine d'années, il nous est donné

d'étudier des institutions publiques locales, rattachées au secteur des affaires sociales. Ces recherches ne portent pas sur la distinction juridique et formelle entre l'État et la société, mais sur les rapports quotidiens qu'entretiennent les employés de l'État et les citoyens. Autrement dit, nous essayons de voir ce qui se passe à la frontière entre ces deux entités. Que peut donc nous apprendre ce genre de recherches sur l'évolution récente des rapports entre l'État et la société? Pour répondre à cette question revoyons d'abord ce qui s'est passé avant la crise qu'a connue l'État-providence. Ensuite, nous analyserons les tendances actuelles.

L'État avant la crise

Pendant cette période qui a précédé la crise de l'État-providence, ce qu'on observe au niveau micro-social (dans les institutions locales) ne correspond pas à la description habituelle des rapports État/société à l'échelle macro-sociale. Pendant la dernière décennie, c'est-à-dire à l'apogée de l'époque de l'État-providence, régime considéré comme plus responsable que le régime actuel, on relève au contraire d'importantes manifestations d'irresponsabilité de la part des institutions publiques locales. Certains employés ont développé une irresponsabilité syndicale, une solidarité fermée sur l'organisation et une insensibilité aux conditions du milieu pouvant aller jusqu'au déni des droits élémentaires des clients et au refus de dispenser des services à des travailleurs beaucoup plus défavorisés qu'eux, cela au nom d'une solidarité syndicale limitée à certaines catégories d'employés. Certains cadres profitaient de la situation et considéraient n'avoir de comptes à rendre qu'aux instances centrales sans considération pour les instances représentant la population qu'ils desservaient. Globalement, l'institution s'est montrée irresponsable envers le milieu, ne reconnaissant pas la légitimité des intérêts et des réclamations des usagers de l'institution et faisant fi des compétences sur lesquelles elle édifiait pourtant la sienne. On a pu observer également une montée des intérêts corporatistes, une tendance à prendre la place des institutions locales et à les juger incapables de

dynamisme (tout en prétendant le contraire) et, à la limite, une tendance à se substituer à la société civile, sans se sentir obligé de lui rendre des comptes¹. La frontière de l'État était, à la limite, la société civile elle-même.

Ce phénomène a souvent été analysé. Nous ne le rappelons ici que pour souligner son importance dans le cadre d'une réflexion sur la déresponsabilisation actuelle de l'État. Lorsqu'on s'en tient aux aspects formels, on a souvent tendance à considérer que la responsabilité de l'État allait de soi et était sans problème dans les années qui ont précédé la crise de l'État-providence. L'analyse de la relation État/société telle qu'elle se déroule concrètement, dans les rapports entre les employés et les clients d'un service public par exemple, montre que cette responsabilité est aujourd'hui idéalisée, que l'on confond l'extension de la responsabilité légale avec l'exercice et la pratique de cette responsabilité. Selon les secteurs et les modalités d'application, l'extension de la responsabilité légale de l'État, tout en étant souhaitable théoriquement, a eu des effets très éloignés des objectifs officiels. Première constatation : il existe une tendance à idéaliser le degré de responsabilité de l'État avant la crise de l'État-providence².

L'État après la crise

Les recherches méritent d'être poursuivies sur ce qu'on a appelé la crise de l'État-providence. En conséquence du retrait de l'État, on devrait s'attendre à une plus grande « irresponsabilité » de la part des institutions publiques à l'égard de leur clientèle. Or, chez les employés de l'État (ceux qu'on appelle les intervenants) nous constatons le phénomène contraire, c'est-à-dire une plus grande responsabilité envers leurs clients. Même la conception antérieure de la solidarité

1. De nombreuses illustrations sont présentées dans Godbout, 1983.

2. Ces réflexions ne s'appliquent pas, de façon générale, aux programmes d'assurance collective, mais plutôt aux secteurs où l'État intervient directement et a remplacé des institutions locales.

syndicale voulant qu'elle se limite aux employés est en train de se modifier. On reconnaît de plus en plus dans le discours et dans la pratique la légitimité des intérêts des usagers. Dans une enquête récente auprès des employés d'un organisme local de services de santé et de services sociaux (Centre local de services communautaires, CLSC), la majorité des employés affirment se sentir responsables envers leurs clients. Ils nous en ont donné de nombreux exemples (Godbout et Guay, 1989). Par rapport à la situation antérieure, tout se passe comme si on avait substitué à une responsabilité abstraite envers des programmes, voire des concepts (prévention, «vrais besoins», etc.) une responsabilité concrète envers des personnes. Plusieurs répondants sont fiers de ne pas avoir «abandonné» leurs clients lors de la dernière grève du secteur public. Plusieurs aussi comparent leurs conditions de travail avec celles des personnes du milieu où se situe l'institution et non seulement avec celles des autres employés du secteur public. La plupart reconnaissent aussi l'importance et la compétence des organismes locaux. On n'entendait pas un tel discours à l'époque de l'État-providence! Les employés sentent de plus en plus qu'ils ont des obligations sociales envers le milieu d'intervention. Ils admettent la compétence, l'utilité et la valeur des institutions locales et des intervenants locaux. Bref, ils reconnaissent à nouveau la légitimité de la société civile à laquelle ils avaient voulu se substituer et conviennent qu'ils lui sont redevables. On peut même affirmer que, dans certains cas, la diminution des ressources financières s'est accompagnée d'un accroissement des services dispensés par l'institution publique, ou du moins des services que la population réclamait depuis longtemps!

Cela ne signifie pas que nous soyons passés d'une situation déplorable à une situation idéale. Il faut apporter des nuances. Dans certains secteurs (celui de la désinstitutionnalisation des malades mentaux est avec raison le plus souvent mentionné), le retrait de l'État a eu des conséquences graves. Toutefois, dans le cadre d'une discussion sur le rôle de l'État et de la société, les phénomènes qui se déroulent en marge des grands projets de société et des importantes mesures législatives prennent de l'intérêt, car ils constituent la trame

quotidienne de l'intervention de l'État dans la société civile. Ils doivent être interprétés par rapport aux macro-tendances, dont ils sont l'opposé. En effet, à l'apogée de l'État-providence, on aurait dit que plus l'État se rendait institutionnellement responsable des problèmes de la société, plus il rendait ses membres irresponsables. Comment cela peut-il s'expliquer?

L'État et le marché

Pour répondre à la question qui nous préoccupe, il faut revenir sur le transfert des obligations sociales à l'État, transfert qui s'est opéré juste avant l'évolution récente des rapports entre l'État et la société. On est porté aujourd'hui à l'oublier et à insister beaucoup plus sur la privatisation, c'est-à-dire sur le recours au système de marché pour dispenser des services que l'État assumait avant. Pourtant, dans le transfert opéré de la communauté (famille, liens sociaux primaires, etc.) à l'État, le marché était déjà partiellement présent.

Le modèle marchand peut s'insérer dans nos rapports sociaux de multiples façons. La privatisation des activités étatiques n'en est que la forme la plus évidente et la plus achevée. Le transfert de nos obligations sociales, des réseaux sociaux et communautaires à l'État, constitue déjà une «marchandisation» («commodification») partielle des rapports sociaux, dans la mesure où il fait éclater des liens sociaux entre proches pour les remplacer par des rapports entre les employés des institutions publiques et leurs clients. Par comparaison avec la situation antérieure, ce sont des rapports entre étrangers. Chaque fois qu'en tant que membres d'un ensemble communautaire, nous confions nos obligations sociales, à l'État et à son appareil nous avons partiellement recours au mécanisme du marché, car nous acceptons de payer (par nos taxes ou directement) en échange d'un service qui sera dorénavant rendu par un étranger. Nous passons un contrat avec des étrangers qui dispenseront le service à notre place. Par nos taxes, nous nous «libérons» d'une obligation sociale tout en utilisant un instrument de solidarité collective, l'État-providence. Or, cet instrument de solidarité a comme particularité étrange non pas d'accroître nos responsabilités,

mais au contraire de nous en libérer. Il se produit alors un changement important dans le mode d'échange des services et dans le rapport qui s'établit entre celui qui les dispense et celui qui les reçoit. Le caractère d'extériorité de ce rapport le rapproche d'un rapport de consommation. Entre celui qui fournit les ressources (le citoyen «contribuable»), celui qui dispense le service (l'employé de l'État) et celui qui le reçoit (l'usager), le lien social est faible et abstrait. Par rapport à la relation communautaire, ce sont des étrangers (Ignatieff). L'État sera toujours enclin à se modeler sur le marché, c'est-à-dire à se placer à l'extérieur de la communauté qu'il dessert. De leur côté, les membres de la communauté auront tendance à se comporter comme des consommateurs vis-à-vis de ce service. C'est précisément ce que nous avons observé dans les institutions publiques locales comme les CLSC durant la dernière décennie. Il y a une rupture par rapport à la façon communautaire de dispenser les services et de répondre aux obligations sociales. L'État tend à devenir *disembedded* («décontextualisé», Caillé, 1988), comme l'a montré Polanyi à propos du marché. Il se retire de la société et de ses réseaux, et est porté à prendre leur place. Un État qui se rend de plus en plus responsable de tout et de tous finit pas ne plus être responsable de personne en particulier (Ignatieff). On se trouve devant le phénomène étrange d'un État «qui prend en charge toute la fonction de production du lien social et dépossède [...] les corps intermédiaires traditionnels : familles, Églises [...]» (Bonny, p. 140). Or, cet État fonctionne à l'anonymat, au lien social minimal³.

Dans les rapports entre l'État et la société civile, l'équivalent du marché, c'est le droit, le contrat social. L'État-providence est fondé sur un contrat. Or, on redécouvre de plus en plus les notions des fondateurs du libéralisme, Adam Smith ou Ferguson, à savoir que le contrat est insuffisant pour

3. Cela dans la mesure, bien sûr, où l'État n'est pas qu'un pur instrument administratif de la communauté, ce qui pose toute la question des liens entre l'appareil étatique et sa structure de représentation, que nous n'abordons pas ici. Il est certain que, comme le dit Wolfe, «Little of this would matter if modern States were simply administrative substitute for Society», 1988, (p. 29). Mais est-ce possible?

fonder une société. Karl Polanyi arrive à la même conclusion et c'est sur ce thème qu'il termine *La Grande Transformation*. Il montre que cette notion de liberté contractuelle émane du marché, qu'elle est incomplète, qu'elle ne correspond pas à la «société réelle», faite de liberté et d'obligations. Cette liberté «marchande» est irresponsable non seulement parce qu'elle entraîne le chômage, la faim, mais parce qu'elle dégage les membres de la société de leurs responsabilités face à ces problèmes et qu'elle tend à détruire les institutions qui assument les obligations sociales :

Any decent individual could imagine himself free from all responsibility for acts of compulsion on the part of a State which he, personally, rejected; or for economic suffering in society from which he, personally, had not benefited. He was paying his way, was in nobody's debt [...] (Polanyi, p. 258).

[...] the principle of freedom of contract [...] meant that the noncontractual organizations of kinship, neighborhood, profession and creed were to be liquidated since they claimed the allegiance of the individual and thus restrained his freedom. (Ibid., p. 162).

Or, une société composée d'individus ne devant rien à personne ne peut exister. «Society as a whole remains invisible» (*id.*). La face non utilitariste de la société y est cachée, c'est-à-dire le lieu de la réciprocité, le réseau de toutes ces personnes envers qui nous nous sentons «volontairement obligés», qui limitent notre liberté et sont la substance de toute société. Ces relations ne sont pas fondées sur la liberté contractuelle, mais sur la réciprocité et le don, sur tout cet univers de rapports non utilitaristes occulté par le paradigme libéral.

Autrement dit, l'État tend à transformer toutes ses relations avec la société en relations contractuelles et, de ce

fait, à détruire les fondements mêmes de la société : la communauté, la réciprocité, les liens qui fondent nos obligations sociales. En confiant au marché la production des biens, on y gagne d'une certaine façon. On distingue mieux la valeur des choses de la valeur des personnes, on assujettit les liens sociaux à la production et à la circulation des choses et on soumet les liens aux biens. Mais, lorsque l'on confie à l'État, par le même processus, la «production» des liens sociaux, on perd quelque chose d'essentiel dans le transfert, quelque chose s'échappe qu'on ne retrouve plus à la fin de la «transaction». La «relation-pour-la-relation» — le lien social — ne se transfère ni au marché ni à l'État de la même façon que la production des biens. En voulant nous rendre entièrement libres de nos liens sociaux, l'État risque de couper la branche sur laquelle il est assis. Il fait apparaître un «lien manquant» entre les sentiments concrets immédiats (les «sentiments moraux» d'Adam Smith et de Ferguson) et la solidarité abstraite qui s'applique aux grands ensembles.

Le lien social

Qu'est-ce qui relie les membres d'une société et crée de proche en proche une solidarité permanente rendant possibles les programmes sociaux que l'État-providence établit? Ce sont des rapports de réciprocité fondés sur le temps. La solidarité locale est basée sur le temps. Elle nous relie au passé et à l'avenir, aux ancêtres et aux enfants, alors que la solidarité étatique se situe plutôt dans l'espace. Même si la solidarité locale apparaît limitée dans l'espace, son extension dans le temps est équivalente à l'étendue dans l'espace des solidarités universelles abstraites. Lévi-Strauss nous le rappelait récemment :

On a mis dans la tête des gens que la société relevait de la pensée abstraite alors qu'elle est faite d'habitudes, d'usages, et qu'en broyant ceux-ci sous les meules de la raison [...] on réduit les individus à l'état d'atomes interchangeable et anonymes.

La liberté véritable [...] est faite d'équilibres entre des petites appartenances, de menues solidarités. (1988, p.165).

L'individualisme crée un État non responsable. En retour, l'État crée un individu libre, mais non responsable. Est-ce là la préfiguration de l'homme post-moderne comme semblent le penser plusieurs auteurs, dont Gauchet et Lipovetsky (à ce sujet, voir Bonny, 1988)? Cela serait étonnant, car on ne voit pas comment pourrait fonctionner une société dont les membres ne seraient reliés que par des rapports contractuels, sans autre obligation et sans «attachement». Le droit ne fonde pas la société. «Contract cannot be the base of social order» (Wolfe, 1988). L'ordre social n'est pas spontané. Il se construit à partir des sentiments, des valeurs, des affinités électives, qui finissent par créer des obligations durables, qui traversent les générations. L'ordre social se nourrit de sentiments moraux (Adam Smith) dont le droit n'est que l'expression. Le contrat est insuffisant pour fonder l'ordre social. Il conduit à un ensemble d'atomes constituant l'État-providence tel que nous l'avons connu, c'est-à-dire «décontextualisé» (Caillé, 1988) de la société et replié sur lui-même. Lorsqu'un système n'est pas fondé sur le don, il s'établit sur l'intérêt et aboutit à la négation des obligations et liens sociaux.

Le libéralisme est la seule grande philosophie de l'humanité qui ne soit pas fondée sur le don et qui repose uniquement sur la liberté et l'intérêt. Les membres d'une société basée sur une telle conception de la liberté ne peuvent pas accepter les contraintes sociales, les obligations que s'imposent les membres des autres sociétés, celles qu'on appelle traditionnelles. Mais on peut se demander si ce n'est pas précisément ce modèle bipolaire «société traditionnelle/société moderne» qui nous empêche de penser les obligations sociales autrement que sous la forme de contraintes inacceptables pour l'humanité moderne? Rappelons que cela n'a pas toujours été de soi. Pendant longtemps on a même pensé le contraire. Par rapport à nous, les «sauvages» étaient des hommes libres, qui préféreraient vivre dans des sociétés «where no rules of

behaviour are prescribed, but the simple dictates of the heart» (Ferguson, 1969, p. 159). «Le sauvage ne désire rien d'autre que vivre, être libre [...] Le civilisé travaille jusqu'à sa mort, il renonce à vivre pour acquérir l'immortalité» (A. Smith, cité par Ditz, 1987, p. 335).

Conclusion

Revenons au point de départ, à la constatation tirée de l'observation de ce qui se passe aux frontières de l'État et de la société civile : l'État, tel qu'on peut l'observer dans la pratique actuelle de ses membres, devient non pas moins responsable, mais plus responsable, plus solidaire de la société civile. Comment alors situer ces résultats dans le contexte plus général du retrait de l'État face aux nouveaux problèmes sociaux, aux sans abri, aux nouveaux pauvres dont il s'occupe de moins en moins? Le *système* ne se désolidarise-t-il pas par ailleurs de la société, même si ses *membres* se solidarisent avec elle? Comment interpréter cette évolution contradictoire?

D'abord, il faut noter que ce n'est pas l'État qui a créé cette situation nouvelle, pas plus qu'il n'avait été à l'origine des «trente glorieuses». Il ne produit pas, ou si peu, directement la richesse. Il la distribue cependant de plus en plus. Là où il est directement responsable de la production (Europe de l'Est), se produit actuellement un mouvement très important de retour au marché. Les problèmes sociaux auxquels l'État est actuellement confronté proviennent soit de la crise économique, soit, paradoxalement, de la croissance elle-même (pollution, environnement). Pour s'occuper de ces nouveaux problèmes, l'État met en place tout un ensemble de nouvelles institutions et de personnes responsables, cette fois en collaboration avec les communautés locales et souvent grâce à l'initiative de la communauté.

On observe aujourd'hui une contamination des différents modèles d'intervention qu'on tenait séparés : étatique, marchand, communautaire. Des formules de toute sorte émergent et se répandent, certaines éphémères, entraînant plus d'une fois des conséquences inattendues dans d'autres

secteurs, parfois hors des cadres institutionnels habituels mais souvent aussi à l'intérieur même de ces cadres, dont elles modifient profondément le sens⁴. Les « orthodoxes » de tout bord craignent cette contamination. Ils prédisent soit l'avènement d'un État irresponsable et d'une société privatisée, soit la récupération et l'exploitation des communautés locales par la bureaucratie. C'est de cette façon que l'on a tendance à interpréter toute intervention (ou non-intervention) étatique.

Nous ne nions pas la tendance de l'État à se retirer de certains programmes sociaux, surtout dans des pays comme les États-Unis. Il est certes nécessaire d'être vigilant à cet égard. Mais les faits rapportés ici visaient à montrer qu'il se passe autre chose et qu'il est nécessaire d'y être attentif. En étant optimiste, on peut postuler que les comportements des agents de l'État que nous rapportons ici de même que les modifications qui se produisent dans les réseaux communautaires représentent l'ébauche de rapports inédits entre l'État et la société civile, rapports qui n'entrent pas dans les cadres des catégories classiques de la sociologie ou de la science politique : privé/public, étatique/communautaire.

Ces expériences nous invitent à poursuivre le travail des grands auteurs classiques de la sociologie qui, des sociétés à statut aux sociétés à contrat (Maine), de la société à la communauté (Tönnies), de la société mécanique à la société organique (Durkheim), ont tous approfondi cette différence, cette grande rupture, ce *Grand Partage* (Latour) entre les sociétés traditionnelles et la société moderne. Malgré toute sa fécondité, le modèle binaire nous empêche peut-être aujourd'hui d'imaginer de nouvelles formes de solidarité à la fois étatiques et communautaires, à la fois communautaires et libres, à la fois locales et internationales⁵. De nouvelles formes de solidarité qui empruntent des éléments aux deux

4. Nous analysons certaines de ces expériences dans *La face cachée du système*, 1987.

5. Mentionnons, par exemple, l'organisation des Alcooliques Anonymes, entièrement contrôlée localement et selon des principes relevant de la communauté, mais possédant en même temps un réseau international auquel tout membre qui en ressent le besoin peut faire appel.

modèles de sociétés que l'on oppose toujours et dont on rejette l'un des pôles soit dans les autres sociétés, soit dans notre passé. Cela nous rend incapables de comprendre et de conceptualiser, autrement que comme des résidus, les liens sociaux qui tiennent des deux modèles. En fait, c'est la substance même des liens sociaux que nous évacuons dans l'autre pôle du modèle, hors de la société moderne. Au XVIII^e siècle, rappelons-nous plus haut, c'étaient les autres — les «sauvages» — qui étaient libres. Aujourd'hui, nous avons obtenu la liberté, et eux sont devenus traditionnels, c'est-à-dire soumis à des contraintes sociales impossibles à supporter pour un individu moderne habitué à la liberté. Ce renversement cache le fait que cette liberté s'est édifiée sur la négation des liens sociaux, qui n'existent pas sans obligation sociale. Ainsi, dans une communauté, plus on a de liberté, au sens libéral du terme, moins on a de sécurité. Chacun sait bien pourtant que toute personne a besoin des deux et que c'est sur ce besoin de sécurité que s'est édifié l'État-providence tel qu'analysé par Ewald.

Le rappel de ces notions élémentaires est nécessaire si on ne veut pas se contenter de passer de l'État au marché, ou de la liberté de marché à une nouvelle extension de la liberté étatique. Les deux voies de cette alternative conduisent à l'irresponsabilité si elles ne s'insèrent pas dans un réseau de liens sociaux, c'est-à-dire un réseau d'individus où chacun conserve son individualité.

Le troisième aspect auquel il faut revenir, c'est celui de nos obligations sociales. Pour ce faire, il faut repenser les modèles dualistes qui mettent la liberté et la démocratie d'un côté, la contrainte et la hiérarchie de l'autre. Entre la contrainte et la liberté, il y a place pour une réflexion sur la responsabilité. L'État et la société, ensemble ou de façon isolée, expérimentent actuellement des rapports libres et responsables, des formes d'association qui ne se réduisent pas à la privatisation, au désengagement, à l'extension du marché. Pour les analyser, il faut au préalable mettre entre parenthèses les catégories qui nous servent habituellement à les classer et aller voir ce qui se passe aux frontières.

Bibliographie

- BONNY, Yves, «Réflexions sur l'individualisme», *Société*, n° 3, 1988, pp. 125-158.
- CAILLÉ, Alain, «Ordres et contextes», communication présentée au deuxième colloque de l'Institut Karl Polanyi, Montréal, octobre 1988.
- DITZ, Gerhard W., «Smith et Keynes : la religion dans la philosophie économique», *Cahiers internationaux de sociologie*, juillet-décembre 1987, pp. 307-338.
- FERGUSON, Adam, *An essay on the History of Civil Society*, England, Gregg International Publishers Limited, 1969 (1767).
- GODBOUT, Jacques T., *La démocratie des usagers*, Montréal, Boréal, 1987.
- GODBOUT, Jacques T., *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions St-Martin, 1983.
- GODBOUT, Jacques T. et J. GUAY, «Le communautaire public», *Études et documents*, n° 62, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, 1989.
- GODBOUT, Jacques T. et M. LEDUC, *La face cachée du système*, Québec, Gouvernement du Québec, 1987.
- IGNATIEFF, *The Needs of Strangers*, New York, Penguin Books, 1986.
- LATOURE, Bruno, «Le Grand Partage», *Revue du Mauss*, n° 1, 1988, pp. 27-64.
- LÉVI-STRAUSS, Claude et D. ERIBON, *De près et de loin*, Paris, Odile Jacob, 1988.
- POLANYI, Karl, *The Great Transformation*, Boston, Beacon Press, 1957 (1944).
- WOLFE, Alan, «Market, State, and Society as Codes of Moral Obligation», communication présentée au deuxième colloque de l'Institut Karl Polanyi, Montréal, octobre 1988.